

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00098

SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'ACCELERATION DE LA FRENCH TECH 2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-0202000098

DATE D'APPHICATION: 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'ACCELERATION DE LA FRENCH TECH 2020

Préambule

Saint Etienne Métropole souhaite promouvoir une culture de la créativité et de l'innovation au sein de son territoire et plus particulièrement auprès des jeunes entreprises innovantes. Dans ce contexte, la Capitale French Tech Lyon Saint-Etienne (French Tech ONE) se propose de se concentrer sur les entreprises à potentiel d'hyper-croissance. Cette ambition passe par le soutien aux programmes d'accélération qui proposent à ces entreprises un accompagnement à la conception et au prototypage de leur produit et service.

Soutien aux dispositifs Welcome Pack de Manutech et Pingstar de Digital League

Welcome pack

L'offre **Welcome Pack** propose aux startups et PME de bénéficier d'un accès aux équipements et expertises de Manutech pendant 2 jours, afin de traiter par laser femto-seconde un échantillon de matière, un prototype ou une pièce fournie par l'entreprise bénéficiaire.

Après 2 ans de déploiement les résultats sont les suivants :

- Accompagnement de 27 projets ;
- 67 % de ces 27 accompagnements sont des succès techniques ;
- 62,5% de ces succès techniques ont une suite : réalisation de POC (Preuve de Concept), projets de types ANR, EUR...

Au regard de ces éléments, l'offre Welcome Pack a été redéfinie, de sorte à permettre des perspectives d'industrialisation plus directes, à impliquer plus fortement les porteurs de projet et à dynamiser l'accompagnement par une offre de conseil amont. Ainsi, la nouvelle offre Welcome Pack comprend 3 étapes :

➤ **Welcome Pack Start**

Il s'agit d'un diagnostic avant-projet. Cette phase de conseil permettra une évaluation du besoin marché auquel la demande de l'entreprise répond, de sa faisabilité technique ainsi que des retombées industrielles pour le territoire. La motivation du porteur sera évaluée lors de cette phase.

➤ **Welcome pack GO** : Il s'agit de la réalisation d'une étude de validation technique.

➤ **Welcome Pack POC**: Il s'agit de la réalisation de l'étude de faisabilité du passage du procédé à une échelle industrielle.

Le volet *Welcome Pack Start* du dispositif est cofinancé par la Fondation d'entreprises du Crédit Agricole Loire haute Loire. Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole est sollicitée sur ce volet à hauteur de 30 000 € pour l'édition 2020 (pour un budget global de 60 000 €). Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Pingstar

La brique numérique est aujourd'hui un élément essentiel dans le développement des startups, Saint-Etienne Métropole a donc souhaité participer à l'émergence et au soutien du programme d'accélération **PINGSTAR** porté par Digital League en 2019.

Afin de répondre aux attentes des entreprises, le cluster a construit un dispositif de quatre mois afin d'accompagner six jeunes entreprises innovantes en 2020 avec un programme précis qui comprend de l'expertise métier et la réalisation d'un démonstrateur (cahier des charges, preuve de concept et vidéo de la plate-forme numérique).

Après 1 an de phase test, les résultats sont les suivants :

- 5 Start up accompagnées ;
- 5 démonstrateurs réalisés (cahier des charges + V1 de la plate-forme numérique) ;
- 100% des entreprises satisfaites lors de l'enquête bilan.

Ce dispositif est cofinancé par la Fondation d'entreprises du Crédit Agricole Loire haute Loire, la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche ainsi que les sociétés A-sis et Teaser Média. Saint-Etienne Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 € pour l'édition 2020 (pour un budget global d'environ 120 000 €). Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions suivantes :**
 - **30 000 € à Manutech ;**
 - **30 000 € à Digital League ;**
- **approuve les conventions correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2020 sur le compte de dépenses en investissements INUM-SUFT.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU